

SAINT-HONORE MONECOURT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A. STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE MONECOURT
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**
Monétaire Euro.
- **Objectif de Gestion :**
L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à l'EONIA capitalisé.
- **Indicateur de référence :**
L'Eonia est l'Euro Overnight Index Average. Ce taux est publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux moyen de transaction à un jour d'un panel de 57 banques.
L'indice Eonia Capitalisé exprime la performance d'un placement au jour le jour dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.
- **Stratégie d'investissement :**
Le FCP sera investi en titres de créances négociables (billets de trésorerie, certificats de dépôt, euro-commercial papers, bons du trésor et autres produits négociables) d'échéance inférieure à 3 mois, libellés en Euro et dont la notation court terme Standard and Poor's ou équivalent est A-3 minimum. Par ailleurs, le gérant pourra avoir recours à des titres de créances négociables non notés, de manière accessoire.
Le gérant pourra également recourir à des prises en pension de titres de créances négociables ou d'obligations émises par les états membres de la zone Euro.
En fonction de ses anticipations sur l'évolution des taux sur la partie 1-3 mois de la courbe des taux, le gérant se positionnera sur la partie de la courbe qui devrait lui permettre d'avoir la meilleure performance.
Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces, dans la limite de 10% de l'actif net.
La fourchette de sensibilité du portefeuille du FCP est comprise entre 0 et 0,25.
- **Profil de risque :**
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.
Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de taux

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur du capital en cas de variation à la hausse de la courbe des taux. Le risque de taux porte sur les titres de créances et instruments du marché monétaire qui pourront représenter la totalité du portefeuille.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements. Le FCP, en utilisant des titres dont la notation est au minimum A3 (notation Standard and Poor's ou équivalent), réduit en grande partie les risques de défaillance des émetteurs.

Risque de perte en capital

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Parts C et D : Tous souscripteurs.

Parts R : Principalement réservées aux entités du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD.

Le FCP est essentiellement destiné aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées très courtes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP

Durée de placement minimum recommandée : < 3 mois

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE
--

➤ **Frais et commissions :**- Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x	0,40% maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Nbre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Nbre de parts	

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Définition générale : Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Parts C et D	Parts R
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	0,50% TTC* maximum	0,25% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Néant	
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Néant	

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'OPCVM : Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Éligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM
- Directive Epargne : OPCVM pouvant être investi à plus de 40 % en créances et produits assimilés.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
--

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : A partir du 30 octobre 2003, les demandes de souscriptions et de rachats de parts ou de millièmes de part sont centralisées chaque jour avant 11 heures 30 auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en part ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative du jour précédent.
- Valeur liquidative d'origine : Parts C : 19 056,13 €
Valeur liquidative divisée par 2 le 2 janvier 1993 et par 5 le 5 janvier 1994.
Valeur liquidative divisée par 40, le 3 novembre 2003.
Parts D : 150,00 € (créées à compter du 14 octobre 2008)
Parts R : 100 000,00€
- Montant minimum de souscription initiale : Parts C : 1 part
Parts D : 1 part
Parts R : 1 part
- Décimalisation : en parts et millièmes de parts

- Modalités de passage d'une catégorie de parts vers une autre : sous réserve d'en respecter les conditions d'accès, la décision du porteur de passer d'une catégorie de parts vers une autre catégorie de parts s'analyse en une opération :
 - dans un premier temps de vente d'une ou plusieurs parts détenues dans la catégorie d'origine ;
 - et dans un second temps de souscription d'une ou plusieurs parts de la catégorie nouvelle.
 Par conséquent cette décision du porteur de parts pourra être de nature à générer une plus value de cession de valeurs mobilières soumise à imposition. Le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître de régime fiscal lui étant applicable.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :
EdRIM Gestion
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.
Site internet : www.edrim.fr
E-mail : edrim_information@lcf.fr

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

➤ **Affectation des revenus :**

Parts C : Capitalisation.

Parts D : Distribution.

Parts R : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des revenus.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end, jours fériés et jours de fermeture des marchés français) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

Euro.

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum initial de souscription	Souscripteurs concernés	décimalisation
Part C	FR0010027623	Capitalisation	euro	1 part	Tous souscripteurs	Millième de parts
Part D	FR0010672055	Distribution	euro	1 part	Tous souscripteurs	Millième de parts
Part R	FR0011031392	Capitalisation et/ou Distribution	euro	1 part	Principalement réservées aux entités du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD	Parts entières

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 20 août 1987. Il a été créé le 20 août 1987.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Date de publication du prospectus : 13 mai 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

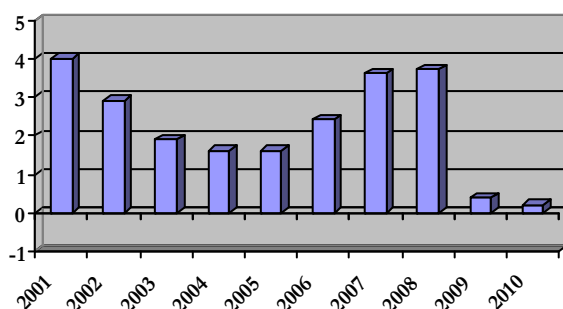
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C (anciennement dénommées parts « A »)
LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

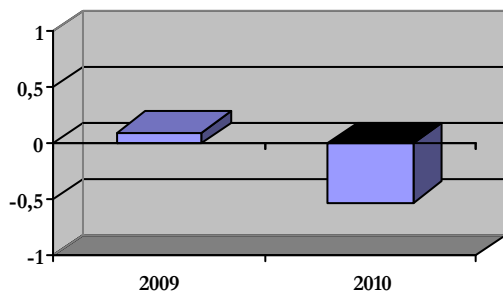
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,19%	1,42%	2,05%
Eonia capitalisé	0,44%	1,71%	2,40%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010 - PARTS D – LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-0,52%	-	-
Eonia capitalisé	0,44%	1,71%	2,40%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PARTS R

Les données concernant les parts R ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2010
- PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	0,23%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,23%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2010
- PARTS D

Frais de fonctionnement et de gestion	0,22%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,22%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100 %
Obligations	0 %
Titres de créances	0 %